Lampe **PABLO**







DECLARATION DE CONFORMITE

Le constructeur

OBJET INSOLITE DIFFUSION - 89 rue de Sèvre 75006 PARIS

Luminaire portatif à usage général de type lampe à poser:

Prévu pour être équipé de 1 lampe à incandescence de 100 W max Culot E27 - Classe II - IP20 - 230 V \sqrt{F}

Est conforme aux dispositions de la directive «DBT» du conseil des Communautés Européennes incluant les derniers amendements ainsi qu'au décret transposant cette directive dans le droit français :

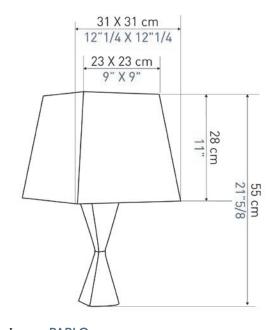
Directive 73/23/CEE du 19/02/1973 Modifiée par Directive 93/68/CEE du 22/07/1993 Décret Français 95-1081 du 03/10/1995

A été conçu et construit en en accord avec la norme Harmonisée suivante

NF - EN 60.598-1 (2009) + A11

NF - EN 60.598-2-4 (1999)

Luminaires - Règles particulières - Luminaires portatifs à usage général



Lampe PABLO

LES ABAT-JOURS PEUVENT ÊTRES FABRIQUÉS DANS 18 COLORIS AU CHOIX - POUR CHAQUE PRODUIT COMMANDÉ, MERCI DE BIEN PRÉCISER LE COLORIS SOUHAITÉ